

**CONSEIL DU BUREAU
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 11 MARS 2025

L'AN 2025, le 11 MARS, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

Etaient présents :

**MM. GRZETICZAK, Président, et RAMPERLBERG, Vice-Président.
MM. CREMONT et DELHAYE, Mme MARICOT et M. MUZART, Administrateurs.**

Pouvoir : M. LIEZ, Administrateur, à M. GRZETICZAK.

**Assistés de : MM. DOURLEN, Directeur Général, ROBERT et SIMONNOT, Directeurs Généraux Adjoints.
M. COLARD, Mmes MOINAT et PLANCKAERT, Directeurs de services.
Mmes HERMI, Responsable Gouvernance et PESCE, Chargée des Politiques Locales.**

Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZETICZAK, Président.

ORDRE DU JOUR

BOURG ET COMIN – LOTISSEMENT RESIDENCE LE PETIT MARAIS - RETROCESSION DES ESPACES VERTS ET VOIRIES

L'O.P.H. de l'Aisne a livré en 2010 un lotissement comprenant 15 logements locatifs et 5 parcelles en accession situés rue Simon à Bourg et Comin.

Dans le cadre de cette opération, la commune de Bourg et Comin s'est engagée à reprendre les voiries, les espaces verts et le terrain d'assiette des équipements gaz.

Aujourd'hui, il convient de rétrocéder ces équipements cadastrés ZB 140-141-142-143-144-145 pour une contenance totale d'environ 17a 84ca.

Il conviendra également de notifier à l'acte, la convention passée avec BUTAGAZ relative à l'implantation et la maintenance de l'installation gaz sur l'emprise rétrocédée.

S'agissant d'un transfert de charges, cette rétrocession s'opérerait sur la base de l'euro symbolique, conformément à l'avis de France domaine en date du 10 janvier 2025.

Les frais d'acte notarié seront à la charge de l'Office.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser le Directeur Général à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous actes relatifs à la bonne exécution de cette rétrocession.

A l'appui des informations complémentaires fournies, et après échanges, le Bureau, à l'unanimité des votants, donne son accord à la proposition ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.

